



Etablissement public territorial de bassin



Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Verse

Réunion du Comité de Pilotage
25 mars 2016



Sommaire

- **Axe 6 – Ralentissement des écoulements**
- **Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique**
- **Axe 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**
- **Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations**
- **Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**
- **Axe 3 – Alerte et gestion de crise**
- **Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l’urbanisme**



Etablissement public territorial de bassin



Axe 6

Ralentissement des écoulements

- 6.4 : Réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard
- 6.1, 6.2 et 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues : Muirancourt, Beaugies et Berlancourt
- 6.5 : Remise en fond de vallée de la Verse
- 6.6 : Aménagements des affluents (ru de la Fontaine Caboche et ru de Fréniches)
- 6.7 : Reprise du busage à Noyon
- 6.8 : Aménagement de la Verse à Bussy
- 6.9 : Protections de berges
- 6.10 : Lutte contre le ruissellement

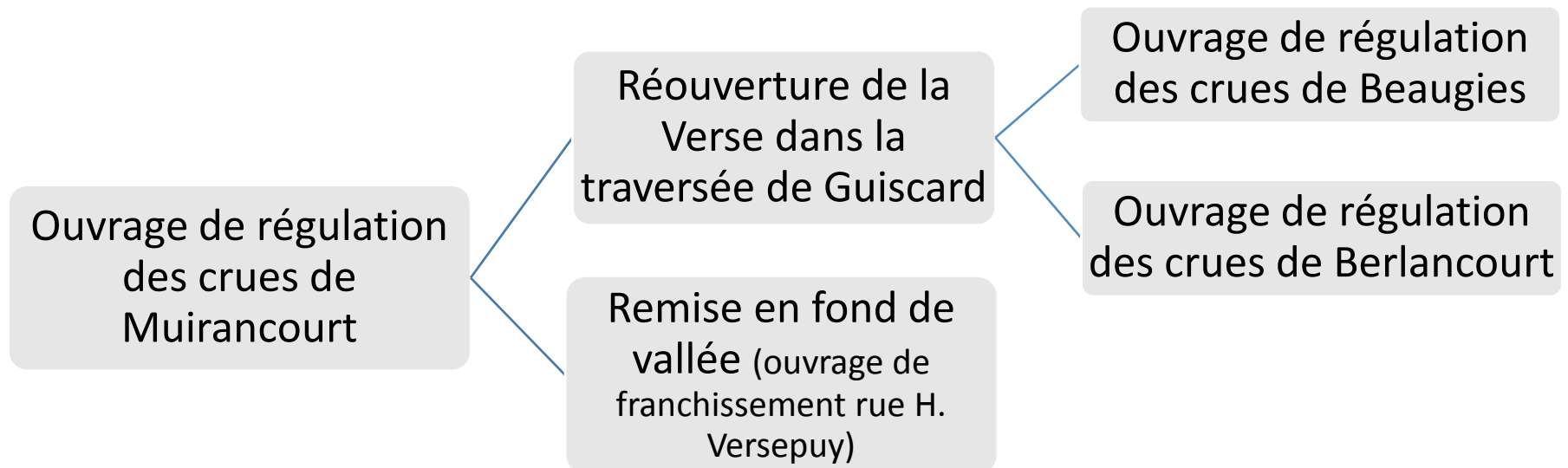
Etablissement public territorial de bassin



Axe 6

Ralentissement des écoulements

Chronologie prévisionnelle des travaux (convention de levée de réserves) :





Etablissement public territorial de bassin

Entente
interdépartementale
Oise-Aisne

6.4.a – 6.4.b: Réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard

Montant alloué aux actions : 5 064 000 €

Financeurs : Commune (20 % - 6.4.a), SIAE Verse (20 % - 6.4.b), AESN (80 %)

Porteurs : Commune de Guiscard (6.4.a), SIAE Verse (6.4.b)

Assistance à maîtrise d'ouvrage : Entente Oise-Aisne, Bertrand Boxoen

- Remise à ciel ouvert de la Verse de Beaugies dans Guiscard ;
- Suppression de la chute aval ;
- Restauration de la Verse de Beaugies sur 400 mètres en amont et en aval.



Réouverture de la Verse, Place Magny, étude Ingétec



Etablissement public territorial de bassin

Entente
interdépartementale
Oise-Aisne

6.4.a – 6.4.b : Réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard

POINT DECISIONNAIRE : calendrier de travaux réouverture/ouvrage de Muirancourt

- L'ensemble du programme de travaux de réouverture de la Verse aggrave les inondations à l'aval de Guiscard d'où la contrainte de réaliser l'ouvrage de Muirancourt, qui compense et améliore la situation en aval, avant la réouverture.

« Chaque maître d'ouvrage **doit satisfaire**, pour ce qui le concerne, **aux dispositions prévues dans l'avis de la CMI** émis le 30 janvier 2013, à savoir :

- **La réalisation de l'ouvrage écrêteur de crues de Muirancourt doit être un préalable à l'ouverture de la Verse en traversée de Guiscard**

[...]

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. [...] **Il peut décider, le cas échéant, de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.**

[...] »

Convention de levée de réserves du 9 juillet 2013



6.4.a – 6.4.b : Réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard

POINT DECISIONNAIRE : calendrier de travaux réouverture/ouvrage de Muirancourt

- Souhait de la commune de Guiscard de débiter les travaux avant ceux de l'ouvrage de Muirancourt.
- Etablissement d'un programme partiel de travaux par Ingétec qui permettrait la non aggravation des inondations en aval :

réouverture de la Verse en conservant les deux ouvrages de franchissement sous la rue de la Reconnaissance et la RD 932



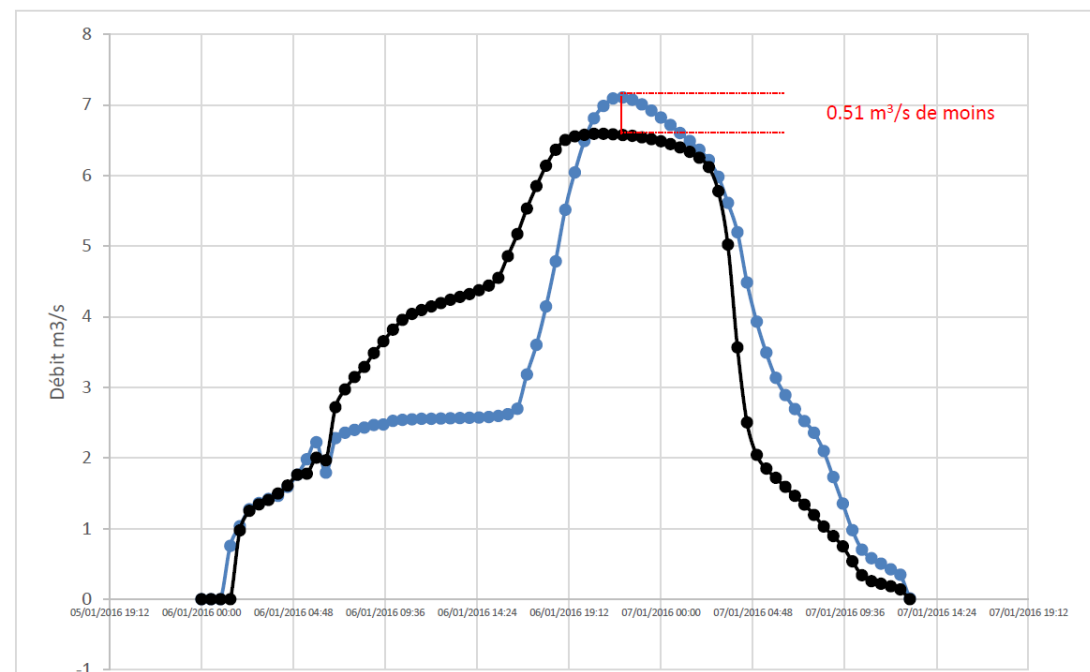
6.4.a – 6.4.b : Réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard

POINT DECISIONNAIRE : calendrier de travaux réouverture/ouvrage de Muirancourt

Graphique 1 : Propagation de la crue de projet (50 ans) – Résultat de la modélisation de la situation actuelle et de la situation future en aval du modèle

- Diminution du débit en aval de Guiscard pour les crues de projet des ouvrages de régulation (crues 50 et 100 ans).

—●— Situation actuelle —●— Situation future





6.4.a – 6.4.b : Réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard

POINT DECISIONNAIRE : calendrier de travaux réouverture/ouvrage de Muirancourt

- Discussion en comité technique du 25 février 2016
- Avis du CEREMA : demande de prolonger le modèle plus en aval
- Prolongation du modèle par Ingétec :
Coût : 13 120 € HT
Délai : 3 mois




6.4.a – 6.4.b : Réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard

En fonction des résultats du modèle, un nouveau comité de pilotage sera organisé pour décider de la modification du calendrier des travaux.

Si accord pour modifier le calendrier :

- Selon les documents administratifs (avis CMI, convention de levées de réserve, convention cadre) : Passage en CMI
- Avenant à la convention à signer par toutes les parties
- Réalisation par Ingetec des dossiers administratifs
- Phase administrative pour les dossiers (instruction + enquête publique)
- Travaux



« Une **convention spécifique**, signée par les différents maîtres d'ouvrage et l'Etat, devra déterminer les conditions de réalisation coordonnée et de gestion ultérieure des ouvrages et **respectera** notamment les prescriptions suivantes :
La réalisation de l'ouvrage écrêteur de crues de Muirancourt **doit être un préalable** à l'ouverture de la Verse en traversée de Guiscard,
- [...] »

Avis de la commission mixte inondation du 30 janvier 2013

« Chaque maître d'ouvrage **doit satisfaire**, pour ce qui le concerne, **aux dispositions prévues dans l'avis de la CMI** émis le 30 janvier 2013, à savoir :
- La réalisation de l'ouvrage écrêteur de crues de Muirancourt doit être un préalable à l'ouverture de la Verse en traversée de Guiscard
[...]

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. [...] **Il peut décider, le cas échéant, de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.**

[...] »

Convention de levée de réserves du 9 juillet 2013

« Sous réserve que ne soit pas porté atteinte à son économie générale, la **présente convention peut être révisée** au moyen d'un avenant sans nouvel examen par le comité de labellisation, notamment pour permettre:

- Une modification du programme de travaux initialement arrêté,
- Une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- L'adhésion d'un nouveau partenaire au programme de travaux,
- La prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives

Pour tous les autres cas, notamment la modification du délai de 6 ans de mise en œuvre du PAPI, **la commission mixte inondation doit valider l'avenant reprenant les modifications souhaitées.** »

Convention-cadre relative au PAPI Verse du 4 juin 2014



Etablissement public territorial de bassin



6.4.a – 6.4.b : Réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none">• Concertation avec les financeurs et les représentants de l'Etat concernant le calendrier• Réalisation des sondages géotechniques• Réalisation de la modélisation hydraulique	<ul style="list-style-type: none">• Selon les choix décidés en COFIL :<ul style="list-style-type: none">- Prolongement du modèle puis décision en COFIL pour modification du calendrier;- Réalisation des dossiers administratifs



Etablissement public territorial de bassin



6.1 – 6.2 – 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues: Muirancourt, Beaugies, Berlancourt

Montant alloué aux actions : 4 380 000 €

Financeurs : Etat (40 %), Entente Oise-Aisne (20 %), CR NPC-Pic (30 %), CD Oise (10 %)

Porteur : Entente Oise-Aisne

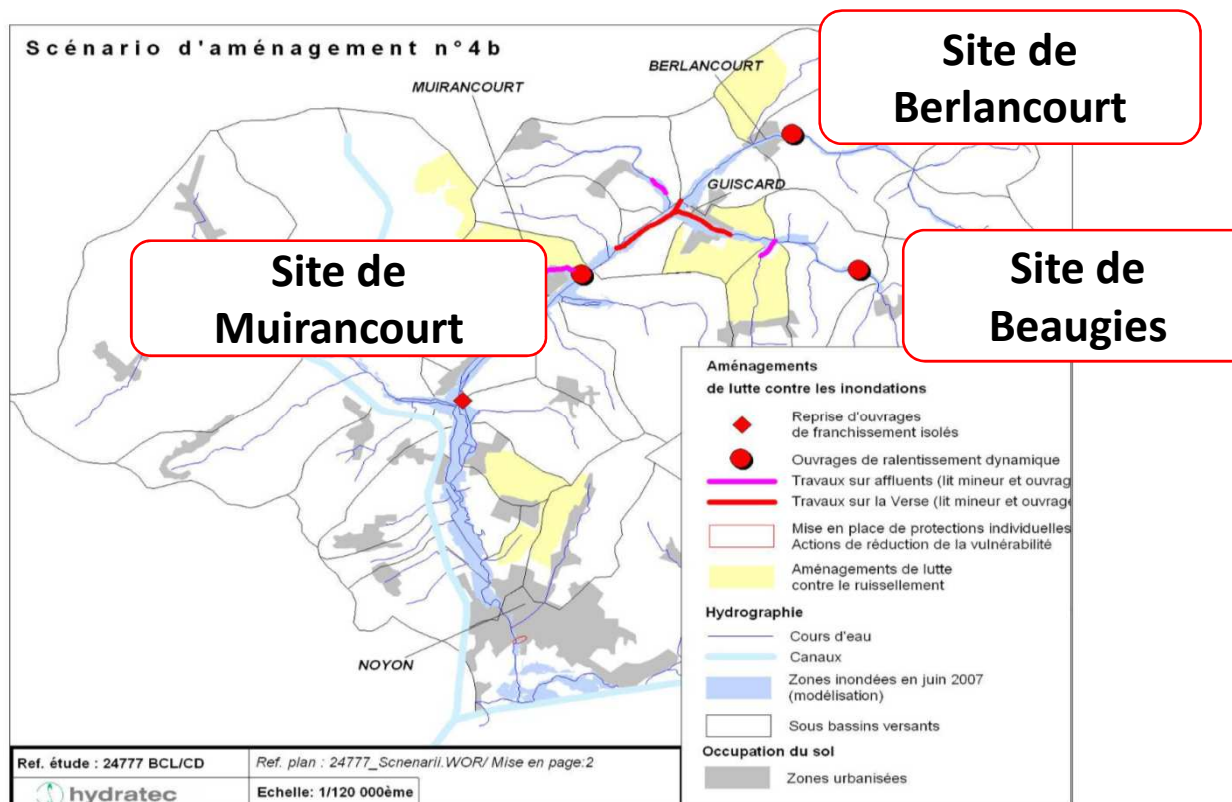
- Digue en terre recouverte d'herbe
- Présence d'une ouverture sur la Verse
- Retenue temporaire (en eau uniquement lors des très fortes pluies)
- Diminue les niveaux d'eau en crue dans les zones habitées (Guiscard, Noyon, Berlancourt, Muirancourt, ...)



Site de Muirancourt



6.1 – 6.2 – 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues: Muirancourt, Beaugies, Berlancourt





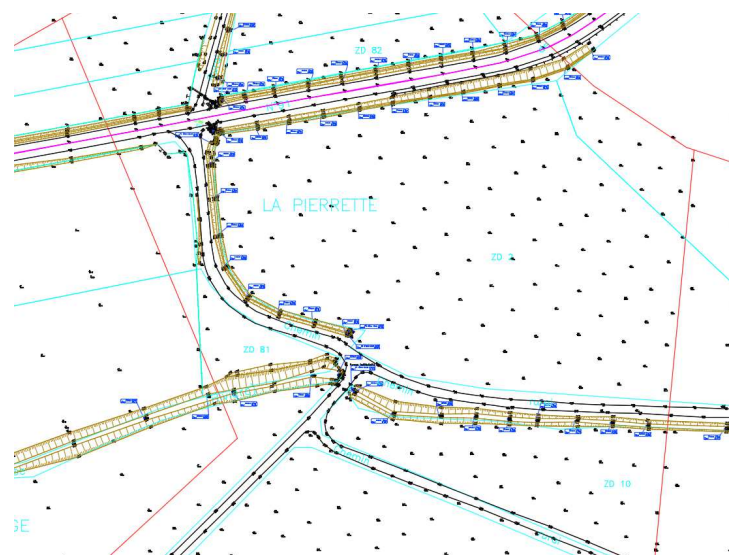
Etablissement public territorial de bassin



6.1 – 6.2 – 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues: Muirancourt, Beaugies, Berlancourt

Topographie (cabinet LEDUC) :

Des levés ont été réalisés en 2015 pour affiner les connaissances des zones étudiées.



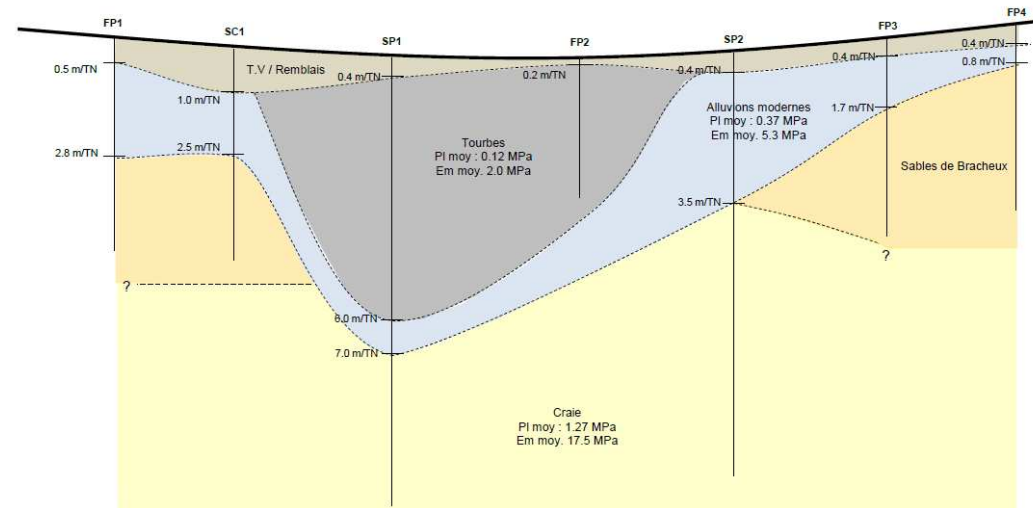
Site de Berlancourt - topographie



6.1 – 6.2 – 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues: Muirancourt, Beaugies, Berlancourt

Géotechnique (société Semofi) :

Sondages de sols réalisés sur les 3 sites en août-septembre 2015



Coupe site de Muirancourt



Etablissement public territorial de bassin



6.1 – 6.2 – 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues: Muirancourt, Beaugies, Berlancourt

Géotechnique (société Semofi) :

Suites à donner :

- Vérifier l'étanchéité des alluvions modernes (en cours)

Pour Muirancourt :

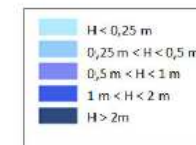
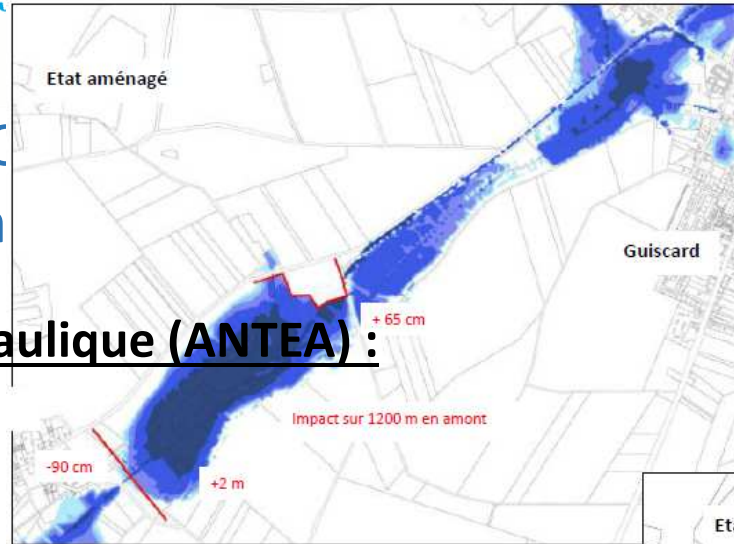
- **Présence de tourbe** (mauvaise qualité physique) → besoin de s'assurer de la stabilité, risque d'affaissement
- nécessité d'ancrer l'ouvrage dans la craie

Faciès	Muirancourt	Berlancourt	Beaugies
Remblais	X	X	X
Alluvions modernes	X	X	X
Tourbe	X		
Sables de Bracheux	X		X
Craie	X	X	

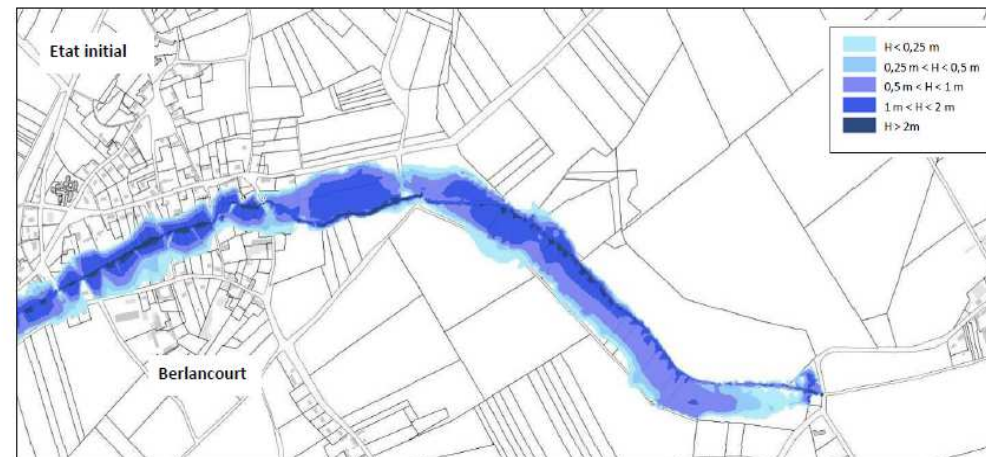
6.1 – 6.2 – 6.3 : C
Beaugies, Berlan

Modélisation hydraulique (ANTEA) :

Modélisation
pour la crue
centennale
Ouvrage de
Beaugies et
Bois



Q100





6.1 – 6.2 – 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues : Muirancourt, Beaugies, Berlancourt

Etude d'impact (Eco Environnement Conseil) : état des lieux

- Flore et habitat - 93 espèces végétales observées (entre juin et août)
- Faune - 45 espèces observées (entre juin et août) de jour et de nuit
- Pêche électrique – octobre 2015 :
3 espèces observées (Loche franche, Epinoche et Epinochette)



Carabe granuleux ©EEC 2015

Intérêt écologique du site : faible à moyen avec des milieux plutôt banals et peu d'espèces remarquables.



Ecaille rouge ©EEC 2015



6.1 – 6.2 – 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues : Muirancourt, Beaugies, Berlancourt

Avant-projet sommaire (ANTEA) :

- Plusieurs emplacements envisagés pour Berlancourt et Muirancourt
- Problématique pour l'ouvrage de Muirancourt → Tourbe
- Cas particulier du secteur de la Faisanderie (protection ou rachat/démolition)

- Coût estimatif des travaux :
 - Muirancourt : 1 855 554 €
 - Berlancourt : 857 780 €
 - Beaugies : 675 827 €



6.1 – 6.2 – 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues : Muirancourt, Beaugies, Berlancourt

Concertation : réunions publiques

- En juin 2015 à Muirancourt
- En décembre 2015 à Muirancourt et Noyon.

Présentation des actions du PAPI Verse qui concernent ces communes.

- La population est en attente de ces actions.
- Pas d'opposition aux actions engagées.
- Toutefois, l'acceptabilité des ouvrages dépend de l'avancement des autres actions menées sur le territoire, notamment l'aménagement des affluents (Muirancourt), la réouverture de la Verse (Guiscard) ou encore les protections rapprochées (Noyon).

6.1 – 6.2 – 6.3 : Ouvrages d'écrêtement des crues

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none">• Levés topographiques• Sondages géotechniques• Réalisation des inventaires écologiques (fin en 2016)• Réalisation de la modélisation hydraulique (terminée en 2016)• Avant-projet sommaire (terminé en 2016)• Réunions publiques.	<ul style="list-style-type: none">• Etude d'impact : analyse des incidences• Avant-projet définitif• Levés géophysiques et essais géotechniques complémentaires• Concertation Réunions publiques (Berlancourt) Réunions avec la profession agricole, les riverains. Comité de pilotage (Etat, élus, ...)



6.5 : Remise en fond de vallée de la Verse

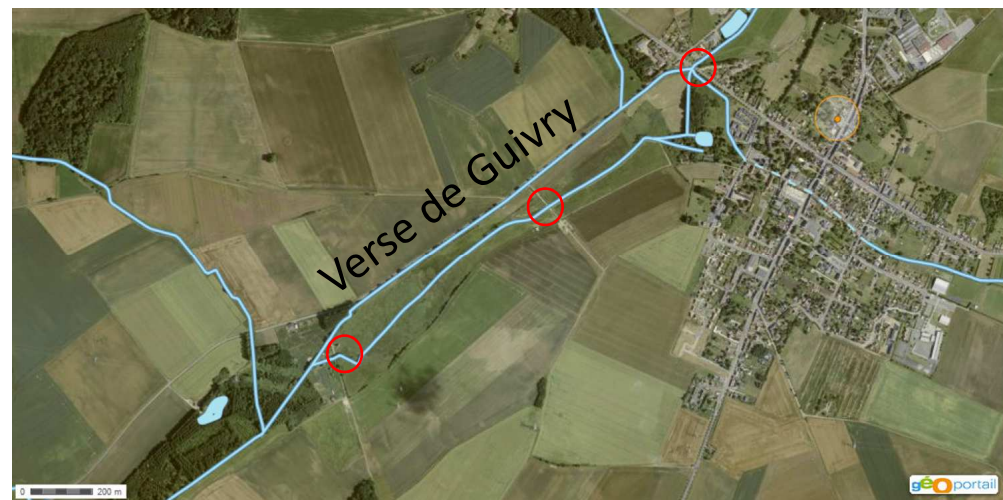
Montant alloué à l'action : 2 160 000 €

Financeurs : Entente Oise-Aisne (20 %), AESN (80 %)

Porteur : Entente Oise-Aisne



- Remise en fond de vallée de la Verse de Guivry en aval de Guiscard,
- Reprise du lit mineur jusqu'à l'actuelle confluence des deux Verse,
- Reprise des ouvrages de franchissement.





6.5 : Remise en fond de vallée de la Verse

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie • Attribution du marché à Antea Group • Réunion de démarrage et visite de terrain • Etat des lieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des aménagements au stade avant projet • Réunions avec les financeurs • Réunions avec les riverains (propriétaire, exploitants)



6.6 : Aménagements des affluents

Montant alloué à l'action : 996 000 €

Financeurs : Entente Oise-Aisne, CD Oise, AESN

Porteur : Entente Oise-Aisne pour l'étude – à définir pour les travaux

Ru de Fréniches :

- Augmentation de la capacité du lit et des ouvrages de franchissement,
- Modification du tracé du lit en amont du hameau de Béthancourt (100 mètres),
- Reprise du profil en long du ruisseau.

Ru de la Fontaine Caboche :

- Remise à ciel ouvert des linéaires busés,
- Augmentation des sections des ouvrages de franchissement,
- Reprise du lit mineur en amont de la RD91,
- Augmentation de la capacité d'écoulement du ruisseau.





Etablissement public territorial de bassin



6.6 : Aménagements des affluents

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none">• Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie• Attribution du marché à Ingetec• Rédaction de l'état des lieux (terminé en 2016)	<ul style="list-style-type: none">• Levés topographiques• Analyse des pollutions (ru de la Fontaine Caboche)• Présentation aux riverains des solutions envisagées• Etude de définition des aménagements choisis



6.7 : Reprise du busage à Noyon

Montant alloué à l'action : 120 000 €

Financeurs : Entente Oise-Aisne (20 %), Commune de Noyon (80 %)

Porteur : commune de Noyon

- Incliner le dégrilleur afin d'assurer la remontée des flottants → **déjà réalisé**
- Remonter le seuil de prise et augmenter sa longueur,
- Renaturation du lit en aval immédiat de l'ouvrage afin de favoriser son auto-curage.

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Visite du site par les services communaux et l'Entente Oise-Aisne 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de subvention auprès de l'Entente Oise-Aisne • Rehausse du seuil de prise du phi 2000



6.8 : Aménagement de la Verse à Bussy

Montant alloué à l'action : 24 000 €

Financeurs : Entente Oise-Aisne (20 %), AESN (80 %)

Porteur : Entente Oise-Aisne

- Abaissement du radier de l'ouvrage de franchissement de la Verse,
- Augmentation de la section de l'ouvrage afin qu'elle soit homogène avec l'ouvrage amont.

Cette action sera engagée après 2016



Etablissement public territorial de bassin

Entente
interdépartementale
Oise-Aisne

6.9 : Protections des berges

Montant alloué à l'action : 324 000 €

Financeurs : EOA (20 %), SIAE Verse (33 %), CD Oise (15 %), AESN (32 %)

Porteur : SIAE Verse

Sempigny et Pont l'Evêque :

- Confortement de la berge sur les 250 mètres de la rive droite,
- Adoucissement du coude à l'angle de la rue des Mazures et du quai des bateliers,
- Suppression régulière des embâcles.

Noyon :

- Confortement de la berge sur les 250 mètres amont,
- Retalutage de la berge replantée sur 600 mètres en aval.

Etablissement public territorial de bassin



6.9 : Protections des berges

Réalisations 2015

- Attente du rachat des parcelles (difficulté rencontrée pour contacter le propriétaire)

Réalisations prévues en 2016

- Achat des parcelles (en attente de l'accord du propriétaire)
- Dossiers réglementaires (Sempigny-Pont l'Evêque)
- Consultation travaux (Sempigny-Pont l'Evêque)





Etablissement public territorial de bassin



6.10 : La lutte contre le ruissellement

Montant alloué à l'action : 174 000 €

Financeurs : Entente Oise-Aisne (100 %)

Porteur : Entente Oise-Aisne et communes

Bassins versants concernés :

- Guiscard-Quesmy,
- Le Plessis Patte d'Oie,
- Beines,
- Muirancourt,
- Frétoy le Château,
- Noyon



Haies plantées à Guiscard - 2015

Mise en place de haies-talus et de bandes enherbées



6.10 : La lutte contre le ruissellement

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de DIG (Guiscard-Quesmy) • Plantation des haies en novembre (Guiscard-Quesmy) : ~800 mètres • Concertation pour Le Plessis Patte d'Oie et Beines (février 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la bande enherbée à Guiscard • Préparation pour l'installation de fascines sur un chemin communal de Guiscard • Concertation pour Muirancourt, Frétoy-le-Château et Noyon (printemps 2016).



Axe 7

Gestion des ouvrages de protection hydraulique

7.1 : Protections rapprochées à Noyon



7.1 : Protections rapprochées à Noyon

Montant alloué à l'action : 84 000 €

Financeurs : Etat (25 %), Entente Oise-Aisne (10 %), Commune (65 %)

Porteur : commune de Noyon

- Protections d'une dizaine d'habitations du quartier Saint-Blaise.
- Mise en place d'un muret de 40 cm de hauteur, étanche.





7.1 : Protections rapprochées à Noyon

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none">• Concertation avec les riverains• Choix de la localisation définitive des protections rapprochées	<ul style="list-style-type: none">• Signature de convention entre les propriétaires et la commune• Réalisation des dossiers administratifs• Fin d'année : consultation des entreprises

Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- 5.1 : Réduction de la vulnérabilité des **habitations** : diagnostics (a) et travaux (b et c)
- 5.2 : Réduction de la vulnérabilité des **établissements scolaires** publics et privés : diagnostics (a et b) et travaux (c et d)
- 5.3 : Réduction de la vulnérabilité des **ERP** : diagnostics (a) et travaux (b)
- 5.4 : Réduction de la vulnérabilité des **logements des bailleurs sociaux** publics et privés : diagnostics (a et b) et travaux (c, d et e)
- 5.5 : Réduction de la vulnérabilité des **réseaux**
- 5.6 : **Kit inondation**



5.1.a : Habitations particulières: diagnostics

Montant alloué à l'action : 172 368 €

Financeurs : Etat (50 %), Entente Oise-Aisne (20,2 %), Commune (9,8 %),
Particuliers (20 %)

Porteur : Entente Oise-Aisne

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
Information des particuliers : - Guiscard, - Muirancourt, - Noyon.	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de subvention • Signature des conventions avec volontaires • Attribution du marché • Réalisation des premiers diagnostics

**La réalisation des diagnostics sera répartie sur plusieurs années,
au fur et à mesure des demandes/accords des propriétaires.**



5.1.b : Habitations particulières: travaux (obligatoire PPRi)

5.1.c : Habitations particulières: travaux (non obligatoire PPRi)

Montant alloué aux actions : 120 000 €

Financeurs : Etat, Entente Oise-Aisne, Communes, Particuliers

Réalisation des travaux préconisés par les diagnostics.

Sur la base du volontariat.

Ces actions pourront débuter lorsque les diagnostics auront été réalisés et que le PPRi sera approuvé (après 2017)



Etablissement public territorial de bassin



5.2.a/b : Etablissements scolaires publics/privés: diagnostics

5.3.a : ERP: diagnostics

5.4.a : Bailleurs sociaux publics: diagnostics

Montant alloués aux actions : 54 120 €

Financeurs : Etat, Entente Oise-Aisne, Communes, Ecoles privées, Bailleurs sociaux

Porteur : Entente Oise-Aisne

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Attribution du marché à Examo • Réalisation des diagnostics : <ul style="list-style-type: none"> - 4 ERP (gymnase, école publique, salle multifonctions, La poste) - 30 logements OPAC (16 diagnostics) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des diagnostics OPAC (3 réalisés + 2 à faire)



5.2.c/d : Etablissements scolaires publics/privés: travaux

5.3.b : ERP : Travaux

5.4.c : Bailleurs sociaux publics: travaux

Montant alloué aux actions : 450 000 €

Financeurs : Etat, Entente Oise-Aisne, Communes, Ecoles privées,
Bailleurs sociaux publics

Réalisation des travaux préconisés par les diagnostics.

Ces actions pourront débuter lorsque le PPRI sera approuvé (mi-2017).



Etablissement public territorial de bassin



5.4.b : Bailleurs sociaux privés: diagnostics

5.4.d : Bailleurs sociaux privés: travaux (obligatoire PPRI)

5.4.e : Bailleurs sociaux privés: travaux (non obligatoire PPRI)

Montant alloué à l'action : 18 024 €

Financeurs : Etat, Entente Oise-Aisne, Bailleurs sociaux privés

Porteurs : Entente Oise-Aisne, bailleurs sociaux

Aucun bailleur social privé n'est présent sur le secteur



5.5 : Réseaux

Montant alloué à l'action : 595 800 €

Financeurs : Etat (40 %), Entente (26,9 %), Communes (13,1 %),
Propriétaires réseaux (20 %)

Porteurs : communes et propriétaires réseaux

Diagnostics des réseaux + travaux.

Les gestionnaires de réseaux ont été contactés. Certains réalisent en interne un état des lieux des équipements en zone inondable.

5.6: Kit inondation

Montant alloué à l'action : 60 000 €

Financeurs : Etat (40 %), Communes (60 %)

Porteur : commune de Noyon



Axe 2

Surveillance, prévision des crues et des inondations

2.1 : Pluviomètres et stations de contrôle



Etablissement public territorial de bassin



2.1 : Pluviomètres et stations de contrôle

Montant alloué à l'action : 84 000 €

Financeurs : Etat (40 %), Entente Oise-Aisne (60 %)

Porteur : Entente Oise-Aisne



Mise en place d'instruments de mesure + système d'alerte à la population (panneau à message variable).

Mise en ligne des données issues des instruments de mesure.





2.1 : Pluviomètres et stations de contrôle

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des marchés : <ul style="list-style-type: none"> - Etude hydrologique : Artelia - Pluviomètres : Semeru - Panneau : Charvet industries • Réalisation phase 1 étude hydrologique • Pose du panneau place Magny • Pose d'un pluviomètre (Beines) 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude hydrologique phase 2 : définition des seuils d'alerte • Pose d'un pluviomètre (Beaugies-sous-Bois) • Mise en service des alertes



Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- 1.1 : Repère de crue
- 1.2 : DICRIM
- 1.3 : Exposition itinérante
- 1.4 : Panneau d'information



1.1 : Repères de crues

Montant alloué à l'action : 36 000 €

Financier/porteur : Entente Oise-Aisne (100 %)

Le repère de crues :
un outil pour entretenir la mémoire du risque

En France, le risque inondation concerne une commune sur 3 dont 300 grandes agglomérations, soit près de 5 millions de riverains.

La commune de Muirancourt a peu connu le risque d'inondation. Les années de catastrophes naturelles font état d'événements assez récents : en 1993 et 1999 la commune a connu deux inondations par coulées de boue. Cependant, les Muirancourtois et Muirancourtoises ont été fortement impactés par l'inondation provoquée par un orage exceptionnel dans la nuit du 7 au 8 juin 2007. Il a débuté vers 22h30, sans interruption jusqu'à 03h30 le lendemain.

Lors de cet orage, les habitants ont pu constater une coulée de boue importante sur des 500 mètres, qui a continué son parcours en suivant le lit du ru de la Fontaine Caboché. La hauteur d'eau sur les routes allait de 30 cm sur la RD 76 (rue des 500 mètres à 1m sur la RD 91 (rue de Mogyll). Le matin du 8 juin, vers 05h30, le niveau de la Versa a atteint une hauteur de 70 cm au-dessus de la RD 552 inondant tout le marais sur une largeur de 350m. Une quarantaine de maisons a été inondée, la commune a subi d'importants dégâts (bâtiments écroulés, effondrement des trottoirs, école endommagée, station d'épuration hors d'usage...).

La pose de ce repère de crues permet d'entretenir la mémoire et de rappeler que le risque est toujours présent.

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none"> Muirancourt <p>Réalisation du dossier de repère de crue</p> <p>Création du panneau d'information</p>	<p>Pose du repère de crues à Muirancourt :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rue de Cangies

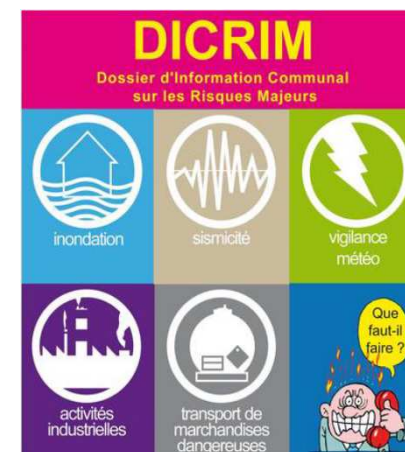


1.2 : DICRIM (Document d'informations communal sur les risques majeurs)

Montant alloué à l'action : 6 000 €

Financeurs/porteurs : Communes (100 %)

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none"> Entretiens pour stagiaire à Guiscard 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du DICRIM à Guiscard Information sur DICRIM : <ul style="list-style-type: none"> Toutes les communes concernées, une fois que le règlement du PPRI sera mis en consultation





1.3 : Exposition itinérante

Montant alloué à l'action : 25 800 €

Financier/porteur : Entente Oise-Aisne (100 %)

Informé sur l'aléa et le risque inondation.

Réalisation d'un volet sur le PAPI Verse.

Itinérance sur le bassin versant : objectif de 6 communes





1.3 : Exposition itinérante

- Cible de l'exposition : grand public, scolaire
- Support de l'exposition : Clé USB, DVD, site internet, exposition physique à déplacer
- Sujet de l'exposition :
 - Educatif : Définition générale du bassin versant, amont-aval
 - Crue rapide : que faire en cas de crue, les bons réflexes pour sa propre sécurité, le « matériel » à sauver, anticiper la crue

Réalisations prévues en 2016

Refonte de l'exposition en fonction des décisions prises en COPIL



1.4 : Panneau d'information

Montant alloué à l'action : 12 000 €

Financeurs : Etat (20 %), Entente Oise-Aisne (80 %)

Porteur : Entente Oise-Aisne

Commune concernée : Guiscard

- Réalisation d'un panneau d'information sur la crue de juin 2007, présentant la crue et ses conséquences, en particulier sur la commune de Guiscard.

Cette action sera réalisée suite aux travaux de la réouverture de la Verse à Guiscard.



Axe 3

Alerte et gestion de crise

3.1 : PCS



Etablissement public territorial de bassin



3.1: PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Montant alloué à l'action : 30 000 €

Financeurs/porteurs : Communes (100 %)

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2015
<ul style="list-style-type: none">Entretiens pour stagiaire Guiscard.	<ul style="list-style-type: none">Réalisation du PCS à GuiscardInformation sur PCS :<ul style="list-style-type: none">- Toutes les communes concernées par le PPRI, une fois le règlement mis en consultation



Axe 4

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

4.1 : PPRi Verse



4.1 : PPRi Verse

Montant alloué à l'action : 240 000 €

Financier/porteur : Etat (100 %)

Communes concernées: 26 communes situées sur le bassin versant de la Verse.

Réalisations 2015	Réalisations prévues en 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Validation des cartographies : <ul style="list-style-type: none"> - Aléas - Zonage réglementaire • Groupes de travail par thèmes • Début de rédaction du règlement 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail par thèmes • Finalisation du règlement • Phase d'instruction du PPRi (consultation, enquête publique)

